



Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques

Réhabilitation du Rez de chaussée de la Maison "LA VILLA"

5 rue Louis Barthou 64000 PAU

Phase : **DCE**

CCTP du
Lot n° 3 PLATRERIE - ISOLATION - PLAFONDS

Sommaire

Lot n° 3 PLATRERIE - ISOLATION - PLAFONDS	3
3.1 PRESCRIPTIONS GENERALES.....	3
3.1.1 OBJET DU PRESENT DOCUMENT.....	3
3.1.2 TEXTES GÉNÉRAUX ET RÉGLEMENTAIRES.....	3
3.1.3 OSSATURES METALLIQUES OU BOIS.....	4
3.1.4 ISOLATION PHONIQUE DES CLOISONS.....	4
3.1.5 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CONCERNANT LE PLÂTRE.....	4
3.1.6 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES PLATRES SECS	5
3.1.7 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE	5
3.1.7.1 Plâtre.....	5
3.1.7.2 Raccords.....	5
3.1.7.3 Stockage.....	5
3.1.7.4 Nettoyage et traçage	5
3.1.7.5 Mise en oeuvre	5
3.1.8 GESTION DES DECHETS	6
3.1.9 PRESENTATION DES OFFRES	6
3.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX	7
3.2.1 PLAFONDS	7
3.2.1.1 Isolation ACOUSTIQUE déroulée en plafond dans plancher bois.....	7
3.2.1.2 Plafond fixe COUPE-FEU 1H (REI60) sous structure primaire bois rapportée.....	7
3.2.1.3 Plafonds standards en plaques de plâtre BA 13	8
3.2.1.4 Plafond acoustique en dalles démontables 600x600 mm.....	8
3.2.1.5 Retombées verticales - simple -	9
3.2.1.6 Retombées verticales - arrondies -	9
3.2.2 DOUBLAGE INTERIEUR SUR OSSATURE METALLIQUE	9
3.2.2.1 En plaques BA13HD avec Isolant Rd : 3,75 et membrane pare-vapeur	9
3.2.2.2 Doublage acoustique de la cage d'ascenseur - 120+13 (plaque hydro).....	10
3.2.2.3 Doublage non isolé avec Ossature M48 et BA13HD.....	10
3.2.2.4 Doublage par collage d'un BA13.....	11
3.2.3 DISTRIBUTION	11
3.2.3.1 Cloison acoustique type 98/48 - RA : 52 DB	11
3.2.4 GAINES TECHNIQUES & SOFFITES.....	11
3.2.4.1 Gaine verticale type 84/48, avec isolant	11
3.2.4.2 Encoffrement CF 1 heure - 3 faces	12
3.2.5 TRAVAUX DIVERS	12
3.2.5.1 Pose des huisseries.....	12
3.2.5.2 Habillage du mécanisme encastré de WC suspendu.....	12
3.2.5.3 Renforts pour supports appareils et accessoires	12
3.2.5.4 Bandes armées fournies et posées.....	12
3.2.5.5 Nettoyage et raccords divers.....	13
3.2.6 RECUPERATION DE CEE.....	13
3.2.7 DOE.....	13

Lot n° 3 PLATRERIE - ISOLATION - PLAFONDS

3.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

3.1.1 OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Le présent cahier regroupe les prescriptions techniques particulières relatives aux travaux de **PLATRERIE - ISOLATION - PLAFONDS** concernant l'opération suivante :

* **Réaménagement des locaux au RDC du Bâtiment "La Villa" CAF 64**

L'opération est située au **5 rue Louis Barthou**

sur la commune de : **PAU (64000)**

dont le maître d'ouvrage est : **CAF des Pyrénées-Atlantiques**, 10 avenue Maréchal Foch 64100 BAYONNE

3.1.2 TEXTES GÉNÉRAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Outre l'obligation pour l'entreprise de respecter les textes communs réglementaires figurant dans à l'article 0.2.2 du LOT 0 Prescriptions Communes, les travaux de cloisons et plafonds préfabriqués fixes en plaques de plâtre pour tout ce qui n'est pas contraire au présent C.C.T.P. suivant les spécifications :

- Code de la Construction et de l'Habitation.
- Code du Travail.
- Code de la Santé Publique
- D.T.U. n° 20 : Cahier des Charges applicables aux travaux de maçonnerie béton armé plâtrerie - chapitre 6.
- DTU n° 25.51 (P73-201) : Mise en oeuvre des plafonds en staff
- DTU n° 25.42 (P72-204) : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre-isolant
- DTU n° 25.41 (P72-203) : Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées)
- DTU n° 25.31 (P72-202) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre (cloisons en carreaux de plâtre à parements lisses)
- DTU n° 25.2 : Plafonds
- DTU n° 25.1 (P71-201) : Enduits intérieurs en plâtre
- D.T.U. n° 25.221 : plafond constitué par un enduit armé en plâtre
- D.T.U. n° 25.222 : Plafonds fixés (plaques de plâtre à enduire)
- D.T.U. n° 25.232 : Plafonds suspendus (plaques de plâtre).
- D.T.U. n° 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées).
- Cahier du CSTB n° 3335 définissant le classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois
- D.T.U. n° 25.51 : plafond en staff
- D.T.U. n° 36.1 : Cahier des Charges applicables aux travaux de menuiserie bois suivi du fascicule 36.1 du C.P.C. et du Cahier des Clauses Spéciales.
- D.T.U. n° 37.1 : Cahier des Charges applicables aux travaux de menuiserie métallique suivi du Cahier des Clauses Spéciales de mai 1973 et de l'additif n° 1 au Cahier des Charges.
- D.T.U. n° 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit plâtre.
- DTU n° 35.1 (P24-802) : Cloisons amovibles et démontables

Les Normes Françaises de l'A.F.N.O.R.:

- NF B20-109 (décembre 1985) : Produits isolants à base de fibres minérales - Feutres, matelas et panneaux en laine minérale - Classification (Indice de classement : B20-109)
- NF B20-001 (août 1988) : Produits isolants à base de fibres minérales - Vocabulaire (Indice de classement : B20-001)
- NF P75-101 (octobre 1983) : Isolants thermiques destinés au bâtiment Définition (Indice de classement : P75-101)
- NF B12-302 (juin 1982) : Plâtres à mouler pour staff (Indice de classement : B12-302)
- NF B12-301 (décembre 1987) : Gypse et plâtre - Plâtres pour enduits intérieurs à application manuelle ou mécanique de dureté normale ou de très haute dureté - Classification, désignation, spécifications (Indice de classement : B12-301)
- NF B12-300 (décembre 1987) : Gypse et plâtre - Plâtres - Généralités - Clauses et conditions générales (Indice de classement : B12-300)
- NF P 72-322 (août 1993) : Mortiers adhésifs à base de plâtre pour complexes d'isolation thermique, plaque de parement en plâtre/isolant (Indice de classement : P72-322)
- NF EN 520 (avril 2005) : Plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P72-600)
- NF EN 13279-1 (octobre 2005) : Plâtres et enduits à base de plâtres pour le bâtiment - Partie 1 : définitions et prescriptions (Indice de classement : NF P72-400-1)
- NF P73-301 (septembre 1991) : Staff et stuc - Eléments en staff - Plaques, éléments pour décoration (Indice de classement : P73-301)
- Règles de calcul suivant la Réglementation thermique en vigueur
- Nouvelle réglementation acoustique
- Règles de calcul du comportement au feu.
- Règles concernant les tolérances dans le bâtiment (NF P 04 002 à NF P 04 103).
- Règles et fascicules spécifiques aux marchés du bâtiment, et à l'acte de bâtir.

3.1.3 OSSATURES METALLIQUES OU BOIS

Toute ossature intérieure cachée et support de cloison ou plafond devra :

- être protégée contre la corrosion pour les parties métalliques (acier galvanisé à chaud) ou être en métal d'alliage léger,
- avoir une protection insecticide, fongicide, et anti-termite pour les parties en bois.

3.1.4 ISOLATION PHONIQUE DES CLOISONS

L'entrepreneur vérifiera avant de remettre sa proposition que les cloisons prévues répondent aux dispositions de la Nouvelle Réglementation Acoustique et à toutes autres dispositions administratives, pour ce qui concerne le type de local, et le bâtiment concerné.

Le matériau utilisé devra répondre aux exigences réglementaires.

3.1.5 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CONCERNANT LE PLÂTRE

Il sera employé conformément aux conditions générales de la norme NF B 12.300.

Il ne devra pas être chaud ni éventé.

Le stockage se fera à l'abri des intempéries et de l'humidité.

Si le plâtre doit être stocké à l'extérieur du chantier, l'entrepreneur devra prévoir un bâchage approprié, et stocker à l'abri d'éventuelles inondations.

L'eau de gâchage devra répondre aux spécifications de la norme NF P 18.303.

Il ne sera employé aucun adjuvant.

3.1.6 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES PLATRES SECS

Nature des cloisons et plaques plafonds :

Les cloisons sèches seront en plaques à parements lisses.

Les plaques seront inertes aux températures ambiantes et insensibles aux variations d'humidité de l'air.

La dureté des plaques devra permettre d'obtenir au moins une empreinte de diamètre 20 mm au billage au Martinet Baronnie.

3.1.7 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE

3.1.7.1 Plâtre

Les plâtres seront appliqués soit mécaniquement, soit manuellement. Le plâtre employé devra correspondre au type d'application.

L'entrepreneur devra contrôler le niveau et l'aplomb du support suivant l'avancement des travaux pour s'assurer qu'après l'application de l'enduit plâtre, les cotes prévues aux plans seront respectées sans qu'il y ait lieu de repiquer le support ou de surcharger l'enduit.

Aucun supplément de prix ne sera accordé pour surcharge.

L'exécution des enduits est interdite sur supports gelés ou lorsqu'il y a menace de gel. La température minimum des locaux est de + 2 degrés C.

Le réemploi de plâtre ayant fait prise est interdit.

Avant toute exécution et pour permettre le dressement de l'enduit, les arêtes et cueillies d'angles seront exécutées et les nus nécessaires battus.

L'enduit au plâtre lissé aura une épaisseur théorique de 8 à 12 mm.

La surface des enduits finis doit être bien régulière sans fissures, les arêtes et cueillies bien droites. La planitude doit être telle qu'une règle de 2.00 ml posées en tous sens en laisse apparaître aucun flash supérieur à 5 mm.

3.1.7.2 Raccords

L'entrepreneur effectuera tous les travaux de raccords d'enduit plâtre après le passage des autres corps d'état, y compris tous garnissages nécessaires.

3.1.7.3 Stockage

Les éléments de cloisons et plaques plafonds seront stockés à l'abri dans un local sec, ou à défaut soigneusement bâchés, à l'abri de toute inondation fortuite.

Ils seront empilés à plat sur des cales, les piles ne seront pas trop importantes pour ne pas surcharger le plancher ou le dallage.

3.1.7.4 Nettoyage et traçage

L'entrepreneur procédera au nettoyage complet de l'aire de travail qui doit être débarrassée de tous gravats.

Avant la pose des menuiseries intérieures, et en collaboration avec ce lot, l'entrepreneur effectuera un traçage complet au cordeau. Le tracé sera effectué au sol et reporté au plafond avec un fil à plomb. Au sol, l'épaisseur de la cloison sera matérialisée par une couche de peinture blanche entre les 2 traits de cordeau. Le tracé peint sera interrompu au droit des ouvertures.

3.1.7.5 Mise en oeuvre

La mise en œuvre sera effectuée conformément aux prescriptions et cahier des charges du fabricant.

L'entrepreneur prendra tous les renseignements utiles auprès des titulaires des lots plomberie, chauffage, électricité et autres, pour la mise en place des renforts nécessaires pour supporter les éventuelles charges lourdes, ou réservations.

Toutes les cloisons devront être prévues toute hauteur de plancher brut à la sous face de la dalle ou des poutres béton, c'est-à-dire dans la hauteur du plénum au-dessus des faux plafonds.

Les ossatures prévues au lot cloisons, posées au droit de chaque huisserie et châssis vitrés dans les cloisons, seront constituées de poteaux en sapin traité anti-cryptogamique. Ils seront fixés solidement sur le plancher brut et sous la dalle supérieure (toute hauteur).

Dans le cas de cloisons ou portes coupe-feu, les poteaux seront en sipo au lieu de sapin.

Dans les pièces humides de locaux d'habitation, ou dans les bâtiments recevant du public, les cloisons en plaques de plâtre, ou les doublages, seront obligatoirement posés sur des semelles "U" plastique de largeur appropriées de façon à assurer une protection des plaques.

Traçage de toutes les cloisons par le présent lot.

L'entrepreneur informera par lettre l'ensemble des autres corps d'état des précautions à prendre pour le passage des gaines et tubes, et pour la fixation de charges dans les cloisons sèches.

3.1.8 GESTION DES DECHETS

Les déchets de chantier font l'objet d'un tri sélectif conformément aux dispositions communes à tous les corps d'état.

Chaque entrepreneur est chargé du tri de ses déchets et gravats dans les conteneurs sur lieu de stockage prévus à cet effet dans le P.G.C.

3.1.9 PRESENTATION DES OFFRES

L'offre de l'entreprise doit comporter obligatoirement le devis estimatif détaillé établi sur le **cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)** joint à l'appel d'offre en format "Excel", en respectant la numérotation fournie.

Afin de comparer plus équitablement les offres ce document devra être fourni **aux formats "Excel" et en "PDF"** avec identification de l'entreprise.

L'entreprise fournira en annexe l'ensemble des fiches techniques qu'il jugera utile, en complément de celles exigées dans les différents CCTP.

Modalités de remplissage du cadre DPGF :

- Le cadre du devis estimatif doit être complété par l'entrepreneur soumissionnaire à l'aide de ses prix unitaires et des quantités qu'il a estimé,
- Toute rubrique considérée sans objet par le soumissionnaire est rayée,
- Toute rubrique manquante et devant être ajoutée est à insérer par l'entreprise avec un graphisme différent afin de bien ressortir,
- Les prix unitaires comprennent toutes les prestations définies à l'article correspondant du Cahier des Clauses Techniques Particulières, ainsi que toutes les dépenses générales définies dans ces mêmes documents et dans le C.C.A.P,
- Ce document doit être entièrement rempli,
- Les prix sont donnés hors taxes,
- Les prix unitaires sont indiqués posés y compris toutes sujétions d'adaptation du site et des interfaces avec les autres prestations.

3.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra obligatoirement prendre connaissance du préambule général valable pour tous les corps d'état, du lot 0 et des C.C.T.P. des autres corps d'état; Il ne pourra donc se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages. Toute erreur ou omission devra être immédiatement signalée par écrit (avant l'acte d'engagement), pour décision nécessaire à la bonne exécution.

Par ailleurs, il est rappelé à l'entrepreneur que les marchés sont traités "**à prix global & forfaitaire**".

Il devra donc comprendre implicitement dans le montant de son offre tous les ouvrages nécessaires à un parfait achèvement des ouvrages dans le respect des plans, des D.T.U. et des normes en vigueur.

Il devra également compléter par ses connaissances, les imprécisions ou omissions du présent document et il reste seul responsable de l'exécution totale, selon les règles de l'art, de tous les ouvrages de sa profession nécessaire à la parfaite réalisation de son lot sans qu'il ne puisse en aucun cas prétendre à une quelconque majoration de son offre.

L'entreprise s'engage au respect des prescriptions définies dans le PGC du Coordonnateur Sécurité Protection Santé, ainsi qu'à la prise en compte des dépenses d'intérêt commun telles que définies dans le CCAP.

Ces prestations sont réputées incluses dans l'offre de prix et rémunérées par le prix du marché.

3.2.1 PLAFONDS

3.2.1.1 Isolation ACOUSTIQUE déroulée en plafond dans plancher bois

Fourniture et mise en oeuvre d'une isolation horizontale sous plancher bois existant, en deux couches, comprenant :

- une couche en panneaux de **laine de roche d'épaisseur 100 mm**, déroulés entre solives
- une couche complémentaire croisée **laine de roche d'épaisseur 100 mm**, déroulés sous les solives
- maintien de l'isolation par l'intermédiaire de l'ossature métallique suspendue du plafond feu au plancher existant,

La mise en oeuvre s'effectue conformément aux prescriptions des DTA du fabricant.

LOCALISATION :

Surface complète du Plancher haut du Rez de chaussée

Bureau Bulle du Sous-sol

3.2.1.2 Plafond fixe COUPE-FEU 1H (REI60) sous structure primaire bois rapportée

Note préalable :

- * Les surcharges liées à l'ajout d'un plafond coupe-feu 1heure **sous le plancher bois existant ne sont pas justifiables** pas le bureau d'étude Structure.
- * Il est ainsi prévu au Lot Gros Oeuvre l'ajout de poutre bois de sections 120x320 mm mises en place sur deux appuis entre les murs de façade et les murs de refend.
- * Cette structure primaire bois, désolidarisée du plancher actuel, est destinée à supporter le poids du plafond coupe-feu 1 h du présent lot.

Plafonds **COUPE-FEU 1 heure (REI60)** sous Avis Technique en cours de validité (*P.V. à fournir au bureau de contrôle et à l'architecte*) réalisés en **doubles** plaques de plâtre de **BA 13FEU**, sur ossature métallique **montage feu** y compris coupes, fixations, traitement du joint périphérique et traitement des joints et points singuliers.

Mise en oeuvre horizontale sur **structure primaire bois rapportée**, par l'intermédiaire d'**ossature métallique adaptée aux hauteurs et portées disponibles**.

Le système complet devra répondre aux instructions du DTA du fabricant, au DTU 25.41 et aux règles de l'art du CPT 3560 V2.

Procédé proposé :

- ossature primaire Stil Prim Tech, entretoises Stil Prim Tech et entretoises PRF Stil® F530 des Ets PLACO ou techniquement équivalent
- parement en plaques Placoflam B3 15 de chez PLACO ou équivalent, suivant système retenu par l'entreprise

Données complémentaires :

- Entraxe des poutres bois : **2300 mm**
- **2 plaques de BA13 Feu imposées** tenant compte des surcharges liées aux faux-plafonds et à l'isolant rapportés, et pour satisfaire les exigences acoustiques des locaux du dessus.

LOCALISATION :

Emprise complète du Rez de chaussée,

Emprise partielle du Sous-sol :

- *angle Sud Ouest (chapelle)*
- *sanitaire et local attenant*

Plafond HSP 375 cm destiné à rester apparent : contre paroi façade Sud et dans l'Entrée principale.

3.2.1.3 Plafonds standards en plaques de plâtre BA 13

Plafonds en plaques de plâtre du type BA 13 *Standard* de Ets PLACO ou techniquement équivalent, à 4 bords amincis, suspendues à une ossature du type Placostil ou système techniquement équivalent, y compris coupes, et traitement des joints.

Toutes sujétions de pose pour une mise en œuvre en sous-face de plancher bois.

LOCALISATION :

Suivant plan de plafond Architecte, platebande en périphérie des plafond acoustiques démontable et dans l'Entrée :

- *HSP 340 cm platebandes contre murs de façade*
- *HSP 300 cm salle d'attente*
- *HSP 300 cm Circulation partielle*

Tenant compte des formes arrondies.

3.2.1.4 Plafond acoustique en dalles démontables 600x600 mm

Faux-plafonds en dalles incombustibles de fibre minérale incombustible revêtues d'un voile acoustique peint, de couleur blanche, sur ossature apparente.

Suspension à l'ossature primaire de maintien de l'isolation horizontale déroulé sous le plancher bois

Caractéristiques :

- Dimensions des dalles : 60 x 60 cm d'entre axes.
- Épaisseur : 20 mm, bord droit
- Absorbant acoustique : α_w **0.90** - classe **A**
- Classement au feu : **Euroclasse A2-s1, d0**
- Indice de réflexion à la lumière : > 80%

Résistance/Qualité

- Qualité Air intérieur : **classe A+**
- Marquage CE
- Garantie 15 ans.

Mise en œuvre :

- Conformément au DTU 58.1 et aux prescriptions du fabricant.
- Fixation par profils en "**T24**" **semi-encastés** métalliques apparents, laqués blancs
- Protection de tous les éléments métalliques non apparents par une galvanisation à chaud.

- Toutes les précautions devront être prises dans le cas d'ouvrages incorporés ou traversés de plafonds.
- Réservations pour encastresments à la charge du présent lot.

Prestations complémentaires à prévoir :

- Dans les WC et Sanitaires des RDC & Sous-Sol : prévoir système anti soulèvement des plaques + grille décompression

LOCALISATION :

Suivant plan de plafond Architecte :

- * Niveau RDC : toutes pièces
- * Niveau Sous-sol : bulle et sanitaire

3.2.1.5 Retombées verticales - simple -

Façon de retombées verticales simple en plaques de BA13, y compris ossature complémentaire, traitement des joints et des arêtes par bandes renforcées, et toutes sujétions nécessaires au raccordement avec les ouvrages attenants.

LOCALISATION :

Suivant plan plafond :

- * Jonction entre faux-plafonds en dalles démontables et plafond fixe, y compris au droit de la cage d'escalier
- * Jonction entre 2 plafonds fixes de hauteur différente

Métré au M2

3.2.1.6 Retombées verticales - arrondies -

Façon de retombées verticales simple d'après l'article précédent **avec façon d'arrondi suivant plan Plafond.**

LOCALISATION :

Suivant plan plafond : Zone Accueil Circulation de l'entrée

Métré au M2

3.2.2 DOUBLAGE INTERIEUR SUR OSSATURE METALLIQUE

Doublage intérieur réalisé en plaques de plâtre **HAUTE DURETE BA 13 HAUTE DURETE**, vissées sur une ossature métallique **renforcée** en acier galvanisé, y compris coupes, traitement des joints et toutes sujétions de parfaite réalisation selon les prescriptions du fabricant.

Suivant indications des plans Architecte, incorporation :

- d'un isolation thermique ou acoustique
- doublage sanitaire sans isolant

Choix des matériaux :

- Étiquetage sanitaire des plaques **A+**
- Toutes plaques en **BA13HD** ou équivalent

3.2.2.1 En plaques BA13HD avec Isolant Rd : 3,75 et membrane pare-vapeur

Complexe de doublage d'isolation par l'intérieur comprenant la fourniture et la mise en œuvre :

- plaques de plâtre **HAUTE DURETE BA 13**, vissées sur une ossature métallique, fixations compatibles au support existant
- laine minérale en panneaux semi-rigide avec pare-vapeur placé coté volume chauffé, du type **GR32 d'épaisseur 120 mm - Résistance thermique 3,75 m2.K/W**
- y compris coupes et toutes façons.

Toutes sujétions incluses conformément aux prescriptions des fabricants concernés.

Fourniture de films pare-vapeur armé d'un voile non tissé du type **STOPVAP de chez ISOVER ou similaire**, mis en œuvre en continu contre l'isolation des doublages, destinés au traitement de l'étanchéité à l'air et de la gestion de la vapeur d'eau, conformément au DTU 45.21 et au CPT 3560_V2.

Le procédé retenu bénéficiera d'un Avis technique et sera soumis à validation du bureau de contrôle.

La mise en œuvre s'effectuera conformément aux prescriptions du fabricant, y compris mastic, adhésifs, et tous accessoires de maintien et de fixation.

Caractéristiques minimales :

- * Résistance à la diffusion de vapeur d'eau : **Sd > 18 m**
- * Perméance à la vapeur d'eau : **< 0,005 g/(m².h.mmHg)**
- * Résistance au clou : **> 130 N**
- * Résistance à la traction : **> 130 N / 50mm**

LOCALISATION :

Doublage des murs de façades, et en fond de niche de rangement, suivant plan :

- * *Niveaux RDC et Sous-sol*

3.2.2.2 Doublage acoustique de la cage d'ascenseur - 120+13 (plaque hydro)

Doublage spécifique pour **traitement particulier de l'acoustique de la gaine d'ascenseur** vis à vis des logements contiguës. Procédé type LabelRock de chez Rockwool ou techniquement équivalent, composé d'un panneau isolant en laine de roche, double densité, collé à une plaque de plâtre hydrofugée ép. 13mm à bords amincis.

Mise en œuvre du système par collage, y compris toutes sujétions de fourniture et mise en œuvre suivant Avis technique et DTA du fabricant.

Caractéristiques techniques minimales :

- Complexe : **120 mm de laine de roche et 13 mm de BA13**
- Stabilité dimensionnelle : DS(70/90)
- Masse volumique nominale de la couche supérieure : 110 (kg/m³)
- Masse volumique nominale de la couche inférieure : 60 à 70 (kg/m³)
- Tolérance d'épaisseur : T5
- Réaction au feu : A2-S1,d0 | Euroclasse
- Capacité thermique massique de la laine de roche : 1030 (J/kg.K) | NF EN ISO 10456
- Conductivité thermique : λ | 0,034 (W/m.K) (ép. 80 mm) | 0,035 (W/m.K) (hors ép. 80 mm)
- Absorption d'eau à court terme : WS
- Etiquetage sanitaire : A+

LOCALISATION :

Suivant plan : contre paroi gaine ascenseur côté Bureaux

3.2.2.3 Doublage non isolé avec Ossature M48 et BA13HD

Fourniture et mise en œuvre de plaques de plâtre **BA 13 HD**, vissées sur une ossature métallique Prégymétal M48 ou similaire, y compris coupes et joints.

LOCALISATION :

Suivant plan :

- *noté "demi stil" destiné à retrouver un support neuf et aménager un vide de construction, sans contrainte acoustique*
- *intégration de porte à galandage du Menuisier Intérieur*

3.2.2.4 Doublage par collage d'un BA13

Doublage par **encollage d'une plaque en BA13 Haute dureté** directement sur le support existant, compris coupes et traitements des joints et angles.

Suivant diagnostic de l'entreprise et cette prestation pourra être remplacé par l'application d'un enduit de lissage au plâtre.

Obligation de résultat : finition prête à peindre.

LOCALISATION :

- *Habillage des embrasures intérieures des percements intérieurs et des menuiseries extérieures, compris en sous-face de linteaux*
- *Habillage de parois existantes non prévues en doublage sur ossature métallique.*

3.2.3 DISTRIBUTION

3.2.3.1 Cloison acoustique type 98/48 - RA : 52 DB

Cloison de distribution de type 98/48 composée de 2 parements double en plaques de plâtre **BA 13 Phonique** vissées sur ossature métallique de 48 mm de large en acier galvanisé, avec incorporation d'une **laine minérale de 45 mm**.

La mise en œuvre s'effectue conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, Avis technique, procès verbaux d'essais, prescriptions des fabricants, avec raidisseurs montés jusqu'en sous-face de plancher béton.

Toutes sujétions de coupes, joints et fourniture pour parfaite réalisation.

Caractéristiques techniques :

- * Type : **98/48** de chez Placo ou équivalent
- * Parement : **2 plaques phonique type PlacoPhonique**
- * Épaisseur de la cloison : **98 mm**
- * Indice d'affaiblissement acoustique RA : **52 dB**
- * Performance feu : **EI 60 mn**

LOCALISATION :

Ensemble des cloisonnements de l'opération, autre que cloisons modulaires suivant plan Architecte.

Compris abouts de cloisons sous les platebande fixes de plafonds.

Déductions faites des châssis vitrés intégrés.

3.2.4 GAINES TECHNIQUES & SOFFITES

3.2.4.1 Gaine verticale type 84/48, avec isolant

Cloison de gaines techniques constituée de **2 plaques BA 18S** à joint croisé coté apparent, vissées sur une ossature métallique **renforcée** en acier galvanisé de 48 mm avec incorporation d'un isolant en laine minérale de 45 mm à panneau avec pare-vapeur, y compris coupes et traitement des joints et angles, et joint acrylique en raccordement avec la maçonnerie.

Caractéristiques minimales :

- * Performance feu : **E.I. 60 mn**
- * Performance acoustique : **Rw+C = 36 dB**
- * Atténuation des bruits d'équipements : **Δ Lan $\geq$ 36 dB(A)**

LOCALISATION :

Gainés techniques verticales abritant les réseaux Électrique Courants Fort et faible, Canalisations EU/EV, Alimentations EC/EF et les réseaux aérauliques du Lot CVC.

Suivant indications des plans Architecte et Fluides.

3.2.4.2 Encoffrement CF 1 heure - 3 faces

Encoffrement 3 faces **coupe-feu 1h** d'une poutre treillis en acier par plaques de plâtre comprenant :

- réalisation d'une ossature porteuse en acier galvanisé M48
- paroi d'encoffrement constituée de **deux plaques de BA13 Feu** vissées sur ossature dito
- habillage des structures apparentes
- tous renforts nécessaires, traitement des joints et points singuliers
- résistance au Feu : **R60**

Procédé soumis à avis technique en cours de validité, du type Placoflam de chez Placo ou techniquement équivalent.

LOCALISATION :

Encoffrement des poutres treillis, structure du plancher haut RDC.

Provision pour encoffrement de réseaux EU/EV dans les sanitaires du Sous-sol

3.2.5 TRAVAUX DIVERS

3.2.5.1 Pose des huisseries

Pose des huisseries fournies par le menuisier intérieur, compris fixation et aplomb, ainsi que l'application d'un joint souple en périphérie du dormant.

La prestation comprend également le montage et la pose des châssis coulissants à galandage.

LOCALISATION :

*Ensemble des huisseries des **blocs-portes battants** et **coulissants** intégrées dans les cloisons de distribution et de doublage.*

3.2.5.2 Habillage du mécanisme encastré de WC suspendu

Habillage de mécanisme encastré de WC suspendu en plaques **BA 18 hydrofuges**, compris complément d'ossature **pour le prolongement du bâtis-support** du plombier suivant plan Architecte, habillage du dessus, de la façade compris bandes d'angles renforcées, traitement des joints, réservations et toutes façons.

LOCALISATION :

Sanitaires, PMR H & F, emprise complète du fond de la pièce, suivant plan.

3.2.5.3 Renforts pour supports appareils et accessoires

A charge du présent lot, la fourniture et la mise en œuvre dans ses ouvrages des renforts nécessaires aux supportages des différents équipements à intégrer, suivant demandes des lots concernés, y compris fixations, calage et toutes façons.

Une réunion de coordination avec PV, provoquée par le présent lot, sera faite en phase préalable pour définir les besoins et contraintes de chacun et plus particulièrement le menuisier bois, le cuisiniste, l'électricien, le plombier et l'aéraulicien.

LOCALISATION :

- *meubles vasque et équipements divers suivant demande du Menuisier bois, Électricien, Plombier*
- *chevêtre pour les grilles de reprise et diffusions du lot PSCVC*

3.2.5.4 Bandes armées fournies et posées

Bandes armées fournies et posées dans les angles saillants.

LOCALISATION :

Tous angles saillants et abouts de cloisons et doublages.

3.2.5.5 Nettoyage et raccords divers

Nettoyage soigné et raccords divers de fin de chantier.

LOCALISATION :

Ensemble du chantier

3.2.6 RECUPERATION DE CEE

Le présent lot devra prévoir dans son offre la récupération des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). En effet, la Maîtrise d'Ouvrage laisse le soin à chaque entreprise de récupérer les CEE relatifs à leurs travaux. Il est donc demandé d'intégrer dans leurs devis les primes CEE que pourront récupérer chaque entreprise en moins-value.

Pour le présent lot, les fiches suivantes sont susceptibles de rapporter des CEE à l'entreprise :

- BAT-EN-101 : Isolation des toitures
- BAT-EN-102: Isolation des murs
- BAT-EN-103 : Isolation d'un plancher

L'entreprise ne pourra en aucun cas demander de compensation en cas de dévalorisation du montant des CEE entre le moment du chiffrage et le moment de la vente de ces CEE. De même, elle ne pourra récupérer les CEE que lorsque les matériels qu'elle a mis en œuvre sont éligibles à cette prime, au moment de la revente de ces certificats.

Tous les frais administratifs liés à cette prestation sont à la charge de l'entreprise.

NB : Il est impératif que l'entreprise ait contractualisé le rachat de ses CEE auprès d'un obligé avant la signature de son Marché, afin de pouvoir profiter de son rachat.

3.2.7 DOE

Dans les conditions définies au sein du CCAP, l'entreprise devra fournir tous les dossiers :

- De récolement, notices, plans dernier indice, fiches techniques, etc. telles que définies dans les pièces générales
- De recueil des PV des matériaux mis en œuvre (PV d'essais, Avis Techniques, etc...)
- D'intervention ultérieure pendant l'utilisation de l'ouvrage
- Des principaux fournisseurs
- La fourniture au S.P.S., des plans de récolement ainsi que les fiches de maintenance et techniques des produits ou appareils mis en place pour permettre à ce dernier la réalisation des instructions D.I.U.O.

Ce dossier est diffusé conformément aux spécifications des pièces générales du marché.